



CLUB CYCLO LOISIRS LE MANS



-N° d'adhérent à la FFVélo : 05017
-Association N° 06 296 (JO)
-Agrément du Ministère de la Jeunesse et des sports N° 99 5174

87 rue du Villaret
72000 LE MANS

Site internet : <http://ffct.clubcycloloisir.free.fr/>

NOTICE EXPLICATIVE 2024

Cette année, les différentes licences (« vélo balade », « vélo rando » et « vélo sport ») n'existent plus. Par ailleurs, la fourniture d'un certificat médical n'est plus obligatoire. La prise de licence et la souscription à l'assurance nécessitent cependant d'avoir pris auparavant connaissance du questionnaire santé et de l'avoir correctement complété.

TARIFS DES COTISATIONS 2024

Ils comprennent la cotisation (licence + assurance) à la Fédération Française de Vélo (F.F.Vélo) dont le montant varie selon les garanties prises, et la cotisation au Club d'un montant de 10,00€ par personne.

Trois formules sont possibles suivant les garanties souhaitées. Le tableau des garanties figure dans la notice d'information de l'assureur ci-jointe.

Pour une cotisation comprise de 10,00€, le coût total est de :

	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
Individuel ou famille 1^{er} adulte	59,50€	61,50€	111,50€
Famille 2^{ème} adulte	44,00€	46,00€	96,00€

L'abonnement (facultatif) à la revue Cyclotourisme est de 28 euros (23 euros seulement pour un nouvel adhérent).

Pour vous inscrire, transmettre les documents suivants:

- le coupon de déclaration d'assurance rempli et signé par le licencié (sur la 3^{ème} page de la notice d'information), après avoir pris connaissance de la notice d'information de l'assureur (AXA), qui est à conserver.
- le bulletin d'inscription rempli selon le niveau d'assurance choisi.
- le chèque correspondant (global pour un couple). Il est à faire à l'ordre du CCLM.

Des garanties optionnelles sont possibles auprès de l'assureur : indemnités journalières, Invalidité permanente, Accidents de la vie privée. Les renseignements figurent dans la notice d'information de l'assureur.

Les licenciés FFVélo d'un autre club paient uniquement le montant de l'adhésion au CCLM (10,00€), remplissent le bulletin d'inscription pour ce qui les concerne et joignent la copie de leur licence.

Les primo- licenciés qui ont bénéficié de la « **licence fin de saison** » prise entre le 01 septembre et le 31 décembre 2023 renouvellent leur inscription mais ne paient pas de nouvelle cotisation.

La 1^{ère} année est gratuite pour **les femmes** qui n'ont **jamais** été licenciées à la FFVélo ou à la FFCT.

Tout adhérent peut (mais non obligatoire) joindre à son adhésion une photo d'identité (écrire nom et prénom au dos) ou mieux encore transmettre par mail une photo numérisée.

Pour le renouvellement, adresser le dossier au plus tard le 31 janvier 2024 au responsable des inscriptions :

LEROY Christophe - 38 rue Prémartine, Bat. B, Esc. D – 72000 LE MANS
Tel : 07 66 78 12 34 e-mail : christophe1255@hotmail.fr

A noter que les adhérents qui n'auraient pas renouvelé leur licence au 31 janvier 2024 ne seront pas acceptés pour rouler avec le club et ceux qui n'auront pas repris leur licence au 29/02/2024 ne seront plus assurés !